

SEANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	7

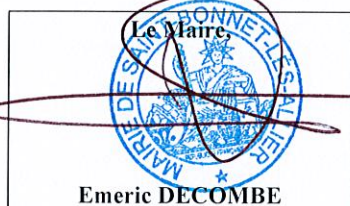
Délibération n°12042024-
004

Date de la convocation

Le 04/04/2025

Objet de la délibération

APPROBATION DU
BUDGET PRIMITIF
COMMUNAL 2025



Emeric DECOMBE

Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le vendredi 11 avril à 19h en Mairie de Saint Bonnet les Allier,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse, Mme BONHOMME Sabrina, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline, M. FERREIRA Manuel

Secrétaire de séance : Mme TARRIT Maryse .

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2025, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 304 240 €

Dépenses et recettes d'investissement : 168 115.75 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif communal 2025,

Après en avoir délibéré, **par 7 voix pour :**

APPROUVE le budget primitif communal 2025, équilibré en dépenses et en recettes, arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 304 240 €

-Dépenses et recettes d'investissement : 168 115.75 €

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme.